

Mineurs en danger : la solidarité bafouée !

A Calais, comme dans la vallée de la Roya, les bénévoles de nos associations d'entraide rencontrent depuis plusieurs semaines des exilés contraints de survivre, en plein hiver, dans les pires conditions. Parmi eux, beaucoup de mineurs de 15, 16 ou 17 ans, qui ont traversé des milliers de kilomètres pour tenter de trouver un refuge et une protection.

Ils sont en danger, gravement en danger.

Que font les pouvoirs publics pour leur porter assistance à nos frontières ?

Rien, ou si peu.

Les forces de police sont au contraire mobilisées jour et nuit pour les déloger sans relâche de leurs abris sommaires. A Calais, la mairie a même porté plainte pour « installation sur le terrain d'autrui » à l'encontre de mineurs qui cherchaient à se protéger pendant quelques heures de la pluie et du vent. Dans la vallée de la Roya, des témoignages font état de renvois discrets par la police de mineurs vers l'Italie, au mépris des procédures élémentaires de protection de l'enfance.

Pour éviter ces contrôles, les migrants prennent de plus en plus de risques. Des accidents ont provoqué la mort de deux d'entre eux ces derniers jours. Face à ces jeunes en danger, des réactions d'humanité se développent. Des citoyens et des bénévoles s'organisent pour apporter une aide, un toit, de la nourriture, un peu de chaleur, quelques soins. Nos équipes à Calais vont ouvrir dans nos locaux, ce vendredi 10 février, un dispositif d'accès à la douche tellement l'urgence sanitaire est de nouveau criante.

Que font les pouvoirs publics pour encourager cette solidarité ? Non seulement ils ne font rien, mais ils se mobilisent au contraire pour la dissuader !

Les forces de police sont déployées pour surveiller, contrôler, interpellier et parfois placer en garde à vue des hommes et des femmes qui tentent de combler les défaillances de l'Etat. Un responsable du Secours Catholique est convoqué par la police. Des bénévoles et citoyens sont poursuivis par la justice.

Mais où va-t-on ?

Comment accepter qu'en France on puisse ainsi traiter les jeunes réfugiés, les pourchasser, les priver délibérément du minimum de protection et de dignité auquel a droit chaque être humain ? Comment tolérer que les réactions de solidarité de la société civile soient ainsi entravées, dissuadées, poursuivies en justice ?

De telles dérives provoquent une certaine sidération. Et nous posons la

question : ces pratiques sont-elles la traduction de consignes et de choix du gouvernement en période électorale ? Nous ne pouvons et ne voulons pas le croire.

Aussi, nous en appelons de nouveau au Premier Ministre pour qu'il rétablisse des conditions d'accueil humanitaire pour les personnes en danger et soutienne l'exercice de la solidarité de proximité. Nous l'appelons à rétablir l'Etat de droit, dont la première mission est la protection de toute personne présente sur le territoire, en particulier des mineurs.

En attendant, face à de tels manquements, le Secours Catholique continuera de mettre en œuvre des moyens concrets pour apporter le minimum d'aide humanitaire et de chaleur humaine dont les personnes exilées ont un besoin vital. Comme nous continuerons de soutenir la solidarité de nos concitoyens. Et ce, au nom de la simple humanité, dussent-elle être considérée comme illégale par certains.

Véronique Fayet – Présidente nationale